



Circulation des poids lourds

Toutes les rues de Thierville-sur-Meuse sont interdites à la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes, sauf la route départementale 38 (avenue Goubet Van Heeghe-route de Varennes) et la route départementale 302b (rue de la Libération-rue du Pont) sachant que le pont qui enjambe la voie de chemin de fer est limité à 10 tonnes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, de ramassage des ordures ménagères, aux bus urbains, aux camions de déménagement titulaires d'une autorisation, aux camions de livraison munis d'une autorisation écrite de la Mairie.